



Mercredi 31 Mars 2010 à 21 heures
CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE SEANCE N° 3 - 2010

° ° 0 ° °

Ce compte rendu établi à l'initiative du Maire est affiché dans le couloir de la Mairie et les délibérations prises après visa du contrôle de légalité sont retranscrites dans le registre administratif ouvert à cet effet.

Le Conseil était présidé par Louis MARETTE, Maire de Mazères, Conseiller Général du Canton de Saverdun.

PRESENTS: Mrs PUJOL, TURCO, BOUSQUET et Mmes BERBON, DESAINT Adjoints au Maire.
M. COTTAVE-CLAUDET Conseiller Municipal Délégué.
Mrs DEJEAN, DRAELANTS, ESTRADE, FONTA, PORTES et Dr SERIE.
Mmes CHAMPEAUX, GOURMANDIN, RAYNIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

M. CUJIVES à M. DEJEAN
Mme EYCHENNE à Mme DESAINT
Mlle PONS à M. COTTAVE-CLAUDET
Dr ZAMBONI au Dr SERIE

Absent excusé :

M. MULLER



L'objet essentiel de cette réunion était le vote des comptes administratifs 2009 et des divers budgets et délibérations annexes de la commune.

En préambule à leurs examens, Louis MARETTE, Maire de Mazères, a précisé au Conseil Municipal le contexte et les conditions d'élaboration du budget 2010 prolongeant ainsi en le précisant le débat sur les orientations budgétaires qui a eu lieu lors de la précédente séance. Il a souligné les résultats de la saine gestion des finances communales en 2009 qui se traduit par un excédent de fonctionnement de clôture de 1 285 388.10 €, en augmentation de 22% par rapport à l'exercice 2008.

Le budget 2010 se caractérise en section de fonctionnement par une bonne maîtrise des dépenses consécutives à une saine gestion, qui permet de dégager d'importantes capacités d'autofinancement des investissements sans augmentation de la pression fiscale communale et sans trop recourir à l'emprunt. Par contre la section investissement sera en diminution par rapport aux années précédentes dans un souci d'économie compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les finances locales consécutivement aux réformes en cours visant la suppression de la Taxe Professionnelle et au devenir des collectivités locales.

Au terme de cette présentation, le compte administratif 2009, le projet de budget 2010 et les divers budgets annexes ont été présentés par Jacques PUJOL, 1^{er} Adjoint au Maire et Président de la Commission des Finances.

I) COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le résultat total de l'exécution du budget 2009 apparaît ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	3.986 255.87 €
Dépenses :	3 301 124.20 €
Résultat de l'exercice 2009 :	685 131.67 €
Résultat antérieur reporté :	600 256.43 €
Résultats de clôture cumulé :	1 285 388.10 €
	(Soit 8 431 593.22 F)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	1 796 738,65 €
Dépenses :	2 349 849,88 €

Le compte administratif soumis au vote après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi ***a été approuvé à l'unanimité.***

II) BUDGET PRINCIPAL 2010

A) Section de fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à : 3.847 282 € tandis que le montant des recettes est de 3.969 242 € dont 600 256 € d'excédent antérieur reporté et 121 960 € de réserve de trésorerie.

Les résultats du compte administratif 2009 ainsi que les recettes et dépenses de fonctionnement du budget 2010 sont précisés par chapitres dans les tableaux de l'annexe I. Les subventions font l'objet de l'annexe II.

B) Section d'investissement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 2.615 992 €.

Les principales opérations prévues ou poursuivies en 2010 sont :

- la construction d'un préau à l'école maternelle et la poursuite de la réfection des sanitaires,
- la réfection complète des cours de récréation école maternelle et primaire,
- l'acquisition d'une nouvelle tondeuse et d'un élévateur type « Manitou »,
- la poursuite de l'aménagement intérieur des salles d'exposition de l'époque mérovingienne à l'Hôtel d'Ardouin,
- l'installation d'un dispositif de vidéo protection avec cinq caméras dômes,
- l'aménagement d'un centre de soins pour oiseaux en détresse au « Domaine des Oiseaux » et de sanitaires extérieurs,
- la réfection complète des façades de l'Eglise (façade Nord et Est),

- l'aménagement d'un cheminement piétonnier après busage des fossés le long de la RD 11 Route de Belpech avec mise en place de ralentisseurs,
- le busage d'un fossé et l'élargissement du chemin de l'Espinet pour terminer la déviation Ouest,
- la poursuite de l'éclairage public de caractère,
- l'acquisition de terrains le long du Raunier pour poursuite des sentiers de randonnée et installation de panneaux d'animation,
- l'aménagement d'une table d'orientation,
- la clôture et la sécurisation des installations sportives.

Le budget principal 2010 (sections de fonctionnement et d'investissement) a été adopté à l'unanimité.

III) DELIBERATIONS ANNEXES

A) Vote des taux

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2010.

TAUX	COMMUNE 2009	COMMUNE 2010
<i>Taxe d'habitation</i>	8.89	8.89
<i>Taxe foncier bâti</i>	15.12	15.12
<i>Taxe foncier non bâti</i>	76.81	76.81
<i>Taxe professionnelle</i>	12.62	12.62

B) Attribution de subventions aux associations

Dans un premier temps, l'assemblée a validé les propositions de la commission vie sociale et de la commission des finances à l'unanimité puis a examiné les demandes de subventions non retenues par la commission des finances.

Ces attributions figurent en annexe II.

A noter que conformément à la loi, les élus présidents d'association sont sortis de la salle et n'ont pas participé aux débats les concernant.

Le Maire a tenu à remercier la Présidente Josiane ZANIN et les membres de la commission « vie sociale » pour la qualité du travail d'analyse et de proposition réalisé.

C) Conventions financières avec le Comité des Fêtes et l'association Familles Rurales

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de conventionner avec les associations bénéficiant d'une subvention publique d'un montant annuel égal ou supérieur à 23.000 €.

Il convient donc, d'établir une convention avec le Comité des Fêtes de Mazères dont le montant de l'aide pour 2010 s'élève à 26.250 € et de renouveler la convention établie avec « Familles Rurales » dont le montant de l'aide s'établit en 2010 à 245.000 €.

Ces conventions définissent :

- l'objet, les conditions d'utilisation et de versement,
- le soutien financier matériel et humain de la commune,
- la mise à disposition des locaux et des personnels,
- les actions annuelles prévues et les moyens nécessaires à leur réalisation.

Le Conseil Municipal a unanimement autorisé le Maire à signer les conventions correspondantes.

D) Régime indemnitaire 2010 du personnel communal (prime versée en juin)

Le Maire propose pour 2010 une augmentation de 2 % de la prime fixe du personnel titulaire qui passera de 298 € à 304 €. Cette prime sera versée avec le traitement du mois de juin 2010.

Proposition adoptée à l'unanimité

E) Indemnité de gardiennage Eglise et Temple

Le Conseil Municipal a également voté à l'unanimité la reconduction de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise et du Temple en 2010 pour un montant de 476, 75 €.

F) Recrutement personnel saisonnier ou occasionnel

Comme chaque année le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la délibération prévoyant l'embauche de personnel saisonnier pendant les congés d'été pour l'entretien des bâtiments communaux, piscine municipale, voirie, espaces publics et sentiers de randonnées.

Les rémunérations sont basées sur le 1^{er} indice de rémunération des adjoints territoriaux.

A noter que compte tenu du nombre élevé de contrats aidés dont dispose la commune dans le cadre des mesures gouvernementales visant à lutter contre le chômage en période de crise, il y aura peu d'embauche de personnel saisonnier en 2010.

Les jeunes de **18 ans révolus** qui souhaitent néanmoins postuler pour occuper un emploi saisonnier sont invités à faire acte de candidature auprès de Madame TURCO Danielle muni d'un C.V. avec photo avant fin avril 2010.

G) Heures supplémentaires camping et C.C.A.S

Le Conseil Municipal a délibéré pour accepter le remboursement à la commune par le C.C.A.S et la régie municipale du camping des heures supplémentaires payés aux agents de la commune mis à disposition de ces structures qui devront être justifiées conformément aux textes avec accord préalable de l'employeur.

H) Transport scolaire 2009-2010 : prise en charge des cartes d'abonnement

Par délibération en date du 20 février 2004, la municipalité a décidé de prendre en charge le coût des cartes d'abonnement de transport scolaire pour les résidents mazèriens scolarisés au Collège Victor Hugo ainsi qu'au groupe primaire Marcel Pagnol.

Certains administrés ignorant cette mesure ont payé directement le Conseil Général et le Maire propose de rembourser ces familles pour un montant global de 550 € correspondant à 7 enfants scolarisés et il suggère par ailleurs une meilleure communication auprès des établissements concernés.

Propositions adoptées à l'unanimité.

I) Remise gracieuse de pénalités

Mr Jacques PUJOL Président de la commission des finances donne lecture de la demande formulée par un administré visant à obtenir une remise gracieuse des pénalités liées à un paiement tardif des taxes d'urbanisme comte tenu d'un problème d'adresse. Il précise que le comptable du « Trésor Public » a émis un avis favorable à cette requête.

Accord unanime de l'Assemblée Municipale.

J) Régie de recettes de la cantine scolaire : actualisation de l'acte constitutif

Sur proposition de Corinne SGOBBO Directrice Générale des Services, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour accepter la délégation de mandataires agent de guichet pour la Régie de recettes de la cantine scolaire sous sa responsabilité.

K) Modification de la régie de recette de la bibliothèque municipale

Le Conseil Municipal a également délibéré pour modifier à la baisse les tarifs d'accès à Internet à la bibliothèque municipale qui seront désormais de :

↳ 0,50 € le ½ heure

↳ 1 € l'heure

Par ailleurs, le Maire rappelle que les recherches généalogiques par la consultation des actes de l'Etat Civil de plus de 100 ans ne peuvent être faite qu'à la bibliothèque municipale sur Internet pour éviter la manipulation et la détérioration des registres anciens.

L'assemblée a fixé le tarif d'impression à 0,15 € la copie.

IV) BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal a ensuite examiné les comptes administratifs et de gestion 2009 ainsi que l'affectation des résultats et les budgets 2010 des budgets annexes précisés ci-dessous :

- lotissement zone industrielle de Garaoutou,
- lotissement industriel de Bonzom,
- lotissement habitation,
- service municipal des Pompes Funèbres,
- ateliers relais : Mazères-Aviation – A.M.S. et atelier résine CIAT.

Délibérations adoptées à l'unanimité.



Au terme de ces longs débats budgétaires et avant d'aborder la suite de l'ordre du jour, Louis MARETTE, Maire de Mazères, a tenu à souligner le remarquable travail accompli par la commission des Finances et en particulier par son Président Jacques PUJOL.

Il a également tenu à associer à ses remerciements Mme Corinne SGOBBO Directrice Générale des Services, Mme Marie – Pierre FOULON comptable de la Mairie et l'ensemble du personnel administratif de la commune et des régies.

Il a également salué le travail réalisé en amont par les diverses commissions municipales et extra municipales dont les propositions ont permis l'élaboration des budgets 2010.

V) COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

A) Compte administratif 2009

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à :	1 816 944.91 €
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à :	2 048 024.30 €
Les dépenses d'investissement se sont élevées à :	213 330.24 €
Les recettes d'investissement se sont élevées à :	103 324.06 €

Il fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'exercice de 231 079.39 € et un résultat global de clôture de 545 335.96 € (soit 3 577 169.40 F).

Le Maire a attiré l'attention du Conseil Municipal sur le résultat de l'exercice qui est nettement meilleur que celui de l'année précédente et démontre à l'évidence la bonne santé mais aussi la saine gestion de la Régie Municipale d'Electricité.

Adopté à l'unanimité.

B) Budget 2010

La section de fonctionnement fait apparaître un total prévisionnel de dépenses de 2 946 777 € pour un total de recettes équivalent.

La section d'investissement s'équilibre à 439 192 €.

Ce budget a été adopté à l'unanimité ainsi que les délibérations d'affectation des résultats.

C) Avancements 2010

Ils concernent deux agents de la R.M.E.

Acceptés à l'unanimité.

D) Programme travaux

Le Maire a donné lecture du programme des travaux 2010 qui sera réalisé en partie à la charge du Syndicat départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège à hauteur de 183 430 € et en partie à la charge de la RME à hauteur de 100 000 € ou de la commune en ce qui concerne l'éclairage public ou l'éclairage de caractère (54 000 €).

Il a tenu à remercier le Syndicat Départemental pour son engagement financier prévu en 2010.

VI) COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DU CAMPING

A) Compte administratif 2009

Il a été adopté à l'unanimité pour un montant de :

• dépenses de fonctionnement :	157 445,55 €
• et de recettes de fonctionnement :	169 935,42 €
• dépenses d'investissement :	43 629,50 €
• et de recettes d'investissement :	26 880,63 €

B) Budget 2010

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 181 143,00 €

Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 69 016,00 €

Le compte administratif 2009 et le budget 2010 ont été adoptés à l'unanimité.

C) Point des réservations

<i>Année</i> <i>Mode</i> <i>de location</i>	22 mars 2005 <i>(semaines)</i>	22 mars 2006 <i>(semaines)</i>	22 mars 2007 <i>(semaines)</i>	22 mars 2008 <i>(semaines)</i>	24 mars 2009 <i>(semaines)</i>	26 mars 2010 <i>(semaines)</i>
BTM et chalets mobiliums	150	159	152	131	149	149
Caravanes	292	296	294	328	329	327
Tentes	5	11	11	9	7	9
Total	447	466	457	468	485	485

Réservations identiques à l'année 2009 à date équivalente.

D) Délibération annexe

Elle a concerné :

1) l'embauche du personnel saisonnier

Il a été décidé de réduire les effectifs en personnel saisonnier compte tenu des emplois aidés existant et d'une volonté d'économie.

8 postes (au lieu de 10 en 2009) de 2 à 4 mois selon affluence et réservations pour l'entretien et la surveillance piscine, les animations et l'accueil.

Adopté à l'unanimité.

E) Surveillance estivale

Le Conseil Municipal a entériné à l'unanimité la proposition de Conseil d'Exploitation de la Régie du Camping visant à attribuer après consultation le marché de la surveillance générale du camping pendant la saison estivale du 1^{er} juillet au 31 août à la société Europe Prévention Sécurité qui assure également la surveillance des bâtiments communaux.

Montant de la prestation : 15 174,13 € TTC

VII) AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES D'ACCES AU GROUPE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL
--

Le Maire rappelle aux membres présents l'accord passé entre la SCI Le Couloumier domiciliée avenue de la gare à Bram représentée par Monsieur CAMREDON et la commune pour l'utilisation d'une partie de leur parcelle cadastrée section A n° 1109 située chemin du Couloumier en face du groupe primaire Marcel Pagnol.

Cet accord a permis l'aménagement provisoire par la collectivité d'une aire de stationnement public aux abords du groupe primaire en attendant la réalisation définitive du projet de la SCI Le Couloumier.

A ce jour, le projet de la SCI Le Couloumier ayant été abandonné, le Maire propose à l'assemblée d'accepter la cession par la SCI Le Couloumier de cette parcelle d'une superficie de 5 312 m² moyennant le versement de la somme de 1 Euro.

Les frais de bornage seront à la charge exclusive du vendeur.

Proposition adoptée à l'unanimité.

<p>VIII) CESSION A LA COMMUNE DE VOIES PRIVEES PRIMAIRES DANS DES ENSEMBLES D'HABITATION</p>

<p>3 DEMANDES ONT ETE FAITES A LA COMMUNE</p>
--

En préambule le Maire rappelle au Conseil Municipal les prescriptions du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) partie intégrante du PLU qui prévoit des schémas de principe d'organisation de la voirie dans les différentes zones classés AU du PLU. Certaines voies sont classées en voirie primaire et leur finalité est d'assurer les diverses communications entre les zones voisines et ont de ce fait vocation à intégrer la voirie communale ; d'autres n'ont qu'un rôle de communication interne à un lotissement et n'ont pas vocation à intégrer la voirie communale.

A la suite de ces propos liminaires, le Conseil Municipal a examiné les trois demandes formulées soit par les promoteurs soit par les associations syndicales des lotissements concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à accepté le classement en voirie communale :

1 – d'une partie de la voirie desservant le lotissement « PRO-IMMO TOULIS » qui a vocation au PADD une fois l'ensemble de la zone AU aménagée à être ouverte à la circulation publique.

2 – de la totalité de la voirie extérieure au lotissement du « Carré d'Occitanie » parcelles ZW 337 et 338 qui permet le désenclavement de la Rue Pierre Duffaut et l'établissement d'une voie nouvelle reliant la RD11 Route de Belpech au Chemin communal du Syndic.

3 - Il a par contre refusé à l'unanimité la rétrocession de la voirie interne, des espaces verts et de l'éclairage du lotissement « Les Bastides » considérant que cette voirie ne faisait pas partie de la voirie primaire du PADD assurant des liaisons transversales entre voies publiques existantes.

IX) PASS FONCIER

A) Précisions quant aux critères d'intervention de la Région Midi-Pyrénées (complément à la délibération du 1^{er} mars 2010)

Le Maire a tenu à préciser les conditions d'interventions du Conseil Régional Midi – Pyrénées pour 2010 précisées ci-dessous.

Dossier présenté par Jacques PUJOL 1^{er} adjoint.

Libellé	Part Commune	Part Région Midi-Pyrénées	Total subvention
Ménages de 3 personnes et moins	1500 €	1 500 €	3 000 €
Ménages de 4 personnes et plus	2 000 €	2 000 €	4 000 €

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité ces conditions et a autorisé le Maire à mobiliser les fonds Etat et à verser les subventions aux acquéreurs éligibles.

B) Subvention dans le cadre du dispositif PASS-FONCIER : 1^{ère} demande

Vu les délibérations en date du 25/11/09 et 01/03/10 instaurant et reconduisant sur l'année 2010 le dispositif du Pass-Foncier,

Vu l'avis favorable émis par le CIL des Pyrénées situé à Lavelanet (Ariège),

Etant donné que Monsieur EYCHENNE Nicolas et Mademoiselle FLORES Jessica, dont le projet portant sur la construction d'un logement neuf situé sur la commune sis 3 rue de la Paix pour 3 personnes, remplit toutes les conditions d'octroi de la subvention dans le cadre du dispositif Pass-Foncier.

Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer à M. EYCHENNE Nicolas et Mlle FLORES Jessica une subvention de 1 500 €.

X) INFORMATIONS DIVERSES

Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu de ces délégations concernant notamment :

➤ L'attribution d'un appartement au n°2 du 14 rue de l'Hôtel de Ville à compter du 1/03/10.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 1h10 du matin.